



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

www.sdis71.fr



© SDIS71 - Nicolas Tite, Vincent Danzer et Laurent Schneider



S'ACCOMPLIR
en aidant les autres !



DEVENEZ

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 - 71009 MÂCON CEDEX ☎ 03 85 35 35 00 ✉ contact@sdis71.fr



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

www.sdis71.fr f l i g y

DEVENIR... sapeur-pompier volontaire

En Saône-et-Loire, les sapeurs-pompiers volontaires représentent 84 % des effectifs de sapeurs-pompiers.

Ce sont des hommes et des femmes qui mènent au quotidien un engagement au service des autres, en parallèle de leur activité professionnelle, de leurs études et de leur vie sociale et familiale.

Et vous ? Devenez, vous aussi, sapeur-pompier volontaire !

Qui sont les sapeurs-pompiers volontaires ?

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des femmes et des hommes qui ont choisi librement, en parallèle de leur vie privée et professionnelle, de consacrer une partie de leur temps à porter secours et assistance à leurs concitoyens.

Leurs missions sont les mêmes que celles des sapeurs-pompiers professionnels :

- secours d'urgence aux personnes ;
- lutte contre les incendies ;
- protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- prévention et évaluation des risques ;
- préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours.

Pour chaque mission, le sapeur-pompier volontaire perçoit une indemnité horaire versée par le service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire. On ne vous demandera pas la lune... Juste votre envie et un peu de temps pour aider les autres !

Les conditions à remplir

- Avoir entre 16 et 55 ans.
- Résider légalement en France.
- Ne pas avoir de condamnation et jouir de ses droits civiques.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale relatives aux spécificités d'emploi.
- Habiter à moins de 10 min d'un centre de secours.
- Pouvoir se rendre disponible pour se former, intervenir et participer à la vie du centre.

Une formation adaptée, un accompagnement personnalisé

Après un parcours de découverte, en immersion dans un centre d'incendie et de secours, vous serez officiellement engagé lors d'une journée d'accueil et d'intégration. Vous serez ensuite formé au secours d'urgence aux personnes, puis à la lutte contre l'incendie et la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Vous serez accompagné par un tuteur. Progressivement et selon le rythme d'acquisition de nouvelles compétences, vous serez engagé en opération.

Typologie des interventions en Saône-et-Loire



357

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

1 865

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

34 069 INTERVENTIONS
EN 2023 - EN SAÔNE-ET-LOIRE

4,7 millions d'heures
DE DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE

1 intervention
TOUTES LES 15 minutes



24 554

secours d'urgence aux personnes



3 048

incendies



2 787

accidents sur voie publique



3 197

opérations diverses



421

risques technologiques

62

autres

(chiffres 2023)



Devenir sapeur-pompier volontaire

NOUS SAVONS DÉJÀ QUE CELA VA VOUS PLAIRE !



Je viens en aide
à mes concitoyens



Je me sens utile
pour la collectivité



Je porte
des valeurs fortes



J'intègre
un collectif



Je me forme tout au long
de mon engagement

Haltes aux fausses idées !

Sapeur-pompier... C'est une activité d'homme. **NON !**

23 % de nos sapeurs-pompiers volontaires sont des femmes.

Sapeur-pompier... C'est trop difficile. **NON !**

Le parcours de formation s'adapte à votre rythme.
Votre accompagnement est personnalisé.

Sapeur-pompier... C'est que pour les jeunes. **NON !**

25 % des sapeurs-pompiers volontaires ont plus de 45 ans.
Vous pouvez vous engager à n'importe quel âge, jusqu'à 55 ans.

Sapeur-pompier... C'est trop physique. **NON !**

Notre force, c'est le travail d'équipe. Votre force : donner un peu de votre temps et avoir envie d'aider vos concitoyens.

Sapeur-pompier... C'est trop contraignant. **NON !**

Votre disponibilité s'adapte à votre vie familiale, sociale et professionnelle...
Pas l'inverse !

Alors ? Prêt à franchir le pas ?

- Poussez les portes du centre de secours proche de chez vous.
- Contactez la mission volontariat sur : volontariat@sdis71.fr

